

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE A LA
DEMANDE D'AUTORISATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013 POUR LES PROJETS
DONT LE COUT INDIVIDUEL EST INFERIEUR A 25 MILLIONS DE DOLLARS**

INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- 1. Références :** (i) Pièce B-0004, page 21, tableau 14;
(ii) Pièce B-0004, page 23.

Préambule :

- (i) Le Transporteur indique que le budget des investissements 2013 correspondant à l'élément déclencheur *Recherche et développement* est de 7 M\$.
- (ii) Le Transporteur donne les exemples du projet Hypersim et du robot LineScout comme principaux projets de recherche et développement reliés à l'innovation et au soutien technique visant à assurer le développement optimal du réseau.

Demandes :

- 1.1** Veuillez décrire brièvement le projet Hypersim et celui relatif au robot LineScout, en précisant leurs budgets d'investissement 2013 respectifs.
- 1.2** Veuillez préciser si chacun des deux projets cités à la question précédente est déjà en application dans les opérations du Transporteur. Dans l'affirmative, veuillez décrire les activités prévues en *Recherche et développement* pour ces deux projets dans la prévision du budget d'investissements 2013.

INVESTISSEMENTS EN RESPECT DES EXIGENCES

- 2. Référence :** Pièce B-0004, page 24, tableaux 16 et 17.

Préambule :

Le Transporteur indique en référence que le budget des investissements 2013 pour la source d'exigences *Normes et encadrements internes* est de 17 M\$. Il précise qu'il prévoit les deux types d'interventions suivants requis par cette source d'exigences :

- Ajout de bassins de récupération d'huile, en application de la politique *Notre environnement* d'Hydro-Québec;
- Installation de mise à la terre (MALT) antivol pour diminuer les vols de cuivre et assurer la sécurité du personnel et du public.

Demande :

2.1 Veuillez fournir la répartition du budget total de 17 M\$ prévus pour les investissements requis par la source d'exigences *Normes et encadrements internes*, entre les deux types d'interventions décrits.

3. Références : (i) Pièce B-0004, page 24, tableaux 16 et 17;
(ii) Dossier R-3778-2011, pièce B-0004, page 45.

Préambule :

(i) Le Transporteur indique que le budget des investissements 2013 pour la source d'exigences *Exigences de la North American Electric Reliability Corporation (NERC)* est de 10 M\$. Il précise qu'il s'agit de poursuivre les travaux pour se conformer aux normes de fiabilité CIP-002 à CIP-009 concernant la cybersécurité pour le centre de téléconduite du réseau, les centres d'exploitation et les installations.

(ii) Le Transporteur indique que le budget des investissements 2012 pour la source d'exigences *Exigences de la NERC* est de 4 M\$ pour la sécurisation cybernétique des centres de téléconduite. Il précise qu'il doit se conformer aux nouvelles exigences adoptées par la NERC concernant la cybersécurité (CIP-002 à CIP-009).

Demandes :

3.1 Veuillez justifier la variation de 4 M\$ à 10 M\$ observée pour le budget des investissements de 2012 à 2013 pour la source d'exigences *Exigences de la NERC*.

3.2 Veuillez fournir, sous forme d'un tableau, le montant total des budgets autorisés pour les investissements relatifs aux *Exigences de la NERC* (CIP-002 à CIP-009) depuis 2005, en précisant le montant correspondant à chacune de ces années.

INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE DES BESOINS DE LA CLIENTÈLE

4. Références : (i) Pièce B-0004, pages 25 et 26;
(ii) Pièce B-0004, page 38, annexe 2, tableau A2-1;
(iii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0120, page 11.

Préambule :

(i) Le Transporteur précise ce qui suit dans la section relative à l'alimentation de la charge locale :

« Les interventions planifiées en 2013 consistent pour l'essentiel à ajouter des transformateurs de puissance, notamment dans les postes Berthier, Dubuc, Lévis, Glenwood, Jules-A-Brillant, Marcotte et Ste-Émélie pour soulager les dépassements de capacité de ces postes et des postes avoisinant, pour un montant de 42 M\$, et à raccorder de grands clients industriels, pour un montant de 11 M\$. »

(ii) Le Transporteur indique en référence les prévisions de dépassement de capacité dans différents postes satellites de 2013 à 2016 ainsi que les actions prévues.

Demandes :

- 4.1 Veuillez fournir pour le poste Lévis les informations présentées au tableau A2-1 pour d'autres postes.
- 4.2 Veuillez distinguer, en MW, les nouveaux besoins liés à l'alimentation de la charge locale justifiant les interventions en 2013 dans différents postes (référence (i)), afin de soulager les dépassements de capacité, ainsi que les interventions en 2013 afin de raccorder de grands clients industriels.

5. **Références :**
- (i) Pièce B-0004, page 7;
 - (ii) Pièce B-0004, tableau 19, page 25;
 - (iii) Dossier R-3778-2011, pièce B-0004, page 48.

Préambule :

(i) « *En Croissance des besoins de la clientèle, le montant de 68 M\$ demandé pour 2013 est nécessaire afin de faire face aux besoins d'alimentation de la charge locale. Dans une moindre mesure, des investissements serviront également à la réalisation de projets d'intégration de puissance pour répondre aux demandes des clients du Transporteur.* »
[nous soulignons]

(ii) Le Transporteur ventile les investissements de 68 M\$ entre l'alimentation de la charge locale (53 M\$) et l'intégration de puissance (15 M\$).

(iii) Le Transporteur mentionne que des coûts d'intégration de puissance de 20 M\$ sont dus au programme d'achat d'électricité du Distributeur (PAE 2009-01).

Demandes :

- 5.1 Veuillez préciser les projets qui se rapportent à la réalisation des projets d'intégration de puissance (référence (ii)).

5.2 Veuillez indiquer si les coûts prévus de 15 M\$ à la référence (ii) réfèrent au programme mentionné à la référence (iii). Dans la négative, veuillez identifier les interventions prévues.

SUIVI DES INTERVENTIONS EN FONCTION DU RISQUE 2011 ET 2012

6. **Références :** (i) Décision D-2012-012, R-3778-2011, page 27;
(ii) Pièce B-0004, page 26.

Préambule :

(i) « *Le budget d'investissements en Maintien des actifs de transport découle essentiellement de l'application de la Stratégie. À ce titre, il est requis de suivre annuellement son application et ses résultats à chaque demande d'autorisation du budget d'investissements annuel.* »

(ii) « *Le Transporteur présente le suivi des interventions faites sur son réseau de transport en fonction du risque pour 2011 et 2012. Ce suivi est réalisé pour les équipements qui ont été évalués et classés dans une grille d'analyse du risque pour cibler les équipements à risque élevé, fort et moyen, et ce pour les équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et les équipements d'automatismes.* » [Nous soulignons]

Demande :

6.1 Veuillez fournir les grilles d'analyses de risques mentionnées à la référence (ii).

7. **Références :** (i) Pièce B-0004, figure 3, page 29;
(ii) R-3778-2011, pièce B-0004, figure 3, page 52.

Préambule :

Nous notons en comparant les deux figures citées en (i) et (ii) que le taux global de risque a diminué. Le risque en 2010 était approximativement de 8,5 à la référence (ii) alors qu'il apparaît à 8,0 à la référence (i).

Demandes :

7.1 Veuillez indiquer de quelle manière sont établis les taux de risque décrits au préambule.

7.2 Veuillez expliquer l'écart entre le taux de risque du présent dossier (8,0) et celui du dossier précédent (8,5) pour l'année 2010.

IMPACT TARIFAIRE DES INVESTISSEMENTS

8. Référence : Pièce B-0004, pages 30-31, tableaux 20 et 21.

Préambule :

Le Transporteur présente les investissements GRA ainsi que les investissements NGPRA.

Demande :

8.1 Veuillez expliquer la mise en service négative projetée à -319 M\$ pour 2020, au tableau 21.

- 9. Références :** (i) Pièce B-0004, page 31, tableau 21;
(ii) Dossier R-3778-2011, pièce B-0004, page 54, tableau 27;
(iii) Dossier R-3739-2010, pièce B-0004, page 67, tableau 28.

Préambule :

(i) Le tableau ci-dessous présente l'impact tarifaire des investissements générant des revenus additionnels.

(en MW)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
R-3739-2010	4968	4764	4768	4614	5286	5813	5813	5813	5813	5813		
R-3778-2011		5034	5034	5034	5139	6299	6299	6299	6299	6299	6299	
R-3817-2012			4722	4722	4722	4828	5988	5988	5988	5988	5988	5988

Écart de prévision

R-3778 vs R-3817 -312 -312 -417 -1471 -311 -311 -311 -311 -311

Écart de prévision

R-3739 vs R-3778 486

Demandes :

9.1 La Régie constate que les besoins de transport point à point projetés au présent dossier est identique pour la période 2013-2015, soit à un niveau de 4722 MW, pour plafonner à un niveau projeté à 5988 MW à partir de l'année 2017 jusqu'à l'année 2023. Veuillez expliquer cette évolution à la hausse, et s'il y a lieu, indiquer à quels projets le Transporteur associe cette croissance de 1265 MW.

9.2 À la référence (ii), la prévision des besoins de transport s'est située à plus de 5000 MW par année au cours de la période 2013-2015. Par rapport aux besoins projetés au présent dossier, la Régie constate une baisse des besoins de transport point à point de plus de 300 MW par année, soit plus

de 1000 MW sur la période 2013-2015, alors que les besoins de la charge locale suivent de près les prévisions du dossier R-3778. Veuillez présenter les raisons ayant entraîné la baisse de la prévision des besoins de transport point à point.

- 9.3** Pour les projets qui ont été prévus en 2010 et 2011, qui seront mis en service en 2016, veuillez expliquer l'augmentation des ajouts planifiés en 2011 pour 2016, de 486 MW.
- 9.4** Veuillez expliquer la non-concrétisation des ajouts en MW planifiés et expliquer l'écart de plus de 1400 MW entre les prévisions pour 2016 au dossier R-3778 et ceux au présent dossier.